

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2023 à 19 H 30

Date de convocation : 14 mars 2023

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, Mme Anaïs Degremont, M. Guillaume Duval, M. Roger Barré, M. Jérôme Martins, M. Bruno Heudiard

Absentes excusées : Mme Béatrice Le Belleguic, Mme Martine Guérif

*

BUDGET ASSAINISSEMENT

☼ **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DRESSE PAR M. LEROUX** : délibération n° 2023015

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	17 650,00 €	16 899,22 €
Recettes	24 282,31 €	9 207,20 €
Résultat exercice	6 632,31 €	-7 692,02 €
RAR Dépenses	/////	7 641,40 €
RAR Recettes	/////	/////
Résultat reporté	3 088,80 €	48 709,70 €
Résultat cumulé	9 721,11 €	41 017,68 €
Résultat global	50 738,79 €	

☼ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022** : délibération n° 2023016

La somme de 41 017.68 € est affectée en réserves au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023

La somme de 9 721.11 € est affectée en réserves au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

☼ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : ASSAINISSEMENT** : délibération n° 2023017

Madame le Maire présente le budget primitif assainissement qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 18 051.00 €

Recettes : 18 051,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 60 738.79 €

Recettes : 60 738.79 €

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

BUDGET COMMUNE

✿ **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DRESSE PAR M. LEROUX** : délibération n° 2023018

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	315 341,92 €	146 964,43 €
Recettes	372 683,73 €	117 204,12 €
Résultat exercice	57 341,81 €	-29 760,31 €
RAR Dépenses	/////	24 785,00 €
RAR Recettes	/////	64 000,00 €
Résultat reporté		57 142,37 €
Résultat de clôture	57 341,81 €	27 382,06 €
Résultat global	84 723,87 €	

✿ **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022** : délibération n° 2023019

La somme de 27 382,06 € est affectée en réserves au compte 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023

La somme de 57 341,81 € est affectée en réserves au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

✿ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : COMMUNE** : délibération n° 2023020

Madame le Maire présente le budget primitif commune qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 385 459,00 €

Recettes : 385 459,00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 197 281,75 €

Recettes : 197 281,75 €

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

BUDGET LOTISSEMENT

✿ **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 DRESSE PAR M. LEROUX** : délibération n° 20230321

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	63 665,40 €	59 964,95 €
Recettes	60 107,28 €	41 962,62 €
Résultat exercice	-3 558,12 €	-18 002,33 €
Résultat reporté		8 037,38 €
Résultat cumulé	-3 558,12 €	-9 964,95 €
Résultat global	-13 523,07 €	

✿ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : LOTISSEMENT** : délibération n° 2023022

Madame le Maire présente le budget primitif du lotissement :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 326 013, 07 €

Recettes : 355 048, 01 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 324 804,76 €

Recettes : 324 804,76 €

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal

✿ **DEMANDE DE REPORT ECHEANCE REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT LOTISSEMENT** : délibération n° 2023023

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a contracté un prêt de 260 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement du hameau les jardins du Moulin.

Le Crédit Agricole propose de reporter la mise en amortissement du prêt de 12 mois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au report de l'échéance de remboursement du capital et autorise Mme Le Maire à signer les documents nécessaires.

✿ **AUTORISATION SIGNATURE DOCUMENT DE VENTE** : délibération n° 2023024

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 2022054 fixant à 99.48 € TTC le prix du mètre carré de terrain du hameau les Jardins du Moulin.

Le Conseil Municipal doit donner l'autorisation de signer les pièces et documents nécessaires à la vente des terrains.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires (compromis de vente, actes de vente et contrats).

✿ **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL** : délibération n° 2023025

Madame le Maire explique au Conseil que la commune va demander la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour des travaux de rénovation thermique de bâtiments.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de cette subvention.

